

O	Destinataires	C	O	Destinataires	C
	Président			Communication	
	DGS	<input checked="" type="checkbox"/>		Politiques T	
	DGA			Conseil Dev.	
				Dév Economique	
- 9 FEV. 2026					
Arrivée courrier					
<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement du T.				
	Moyens Généraux				
	Environnement				
	Animation Solidarités				

Monsieur le Président de la  
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis  
Jean-Pierre BELLEIL  
Centre Administratif les Ursulines  
CS 50201  
44156 Ancenis Saint Géréon Cedex

**Objet : Avis du CNPFF – projet de SCoT du Pays d'Ancenis**

Dossier suivi par : Bérénice TIGIER - 06 64 96 20 93 - [berenice.tigier@cnpf.fr](mailto:berenice.tigier@cnpf.fr)

Saint-Herblain, le 4 février 2026

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 23 décembre 2025 concernant le projet de SCoT du Pays d'Ancenis, que vous m'avez transmis pour avis.

La gestion durable des forêts privée, au cœur des missions de notre établissement, apparaît bien au sein de l'EIE à travers notamment les différentes fonctions des boisements ainsi que le nombre et les surfaces de boisements gérés durablement que nous vous avons transmis (p.46 les *Plans de Gestion Simples (PGS)* sont à remplacer par les *Plans Simples de Gestion (PSG)*).

Néanmoins, sauf erreur de notre part, dans le PAS et le DOO, la gestion durable des forêts, dans sa multifonctionnalité, n'est quasiment plus évoquée. Pourtant, le territoire possède des atouts non négligeables avec notamment la présence de plusieurs massifs privés gérés durablement (Forêts de Vioreau et d'Ancenis, Bois du Triage et de Maumusson...) et un taux de couverture important des documents de gestion durable (plus de 50% des forêts). Les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de ces espaces auraient mérités d'être davantage développés tout comme leurs rôles dans la lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, il aurait été utile, suite à ce diagnostic, de définir des orientations pour encourager la gestion qualitative des milieux boisés et accompagner la filière bois locale. Le bois énergie est cité dans les sources d'énergies renouvelables mais il aurait été intéressant que le bois d'œuvre, débouché prioritaire de la sylviculture au potentiel de stockage carbone important, soit également mis en avant dans les différents documents.

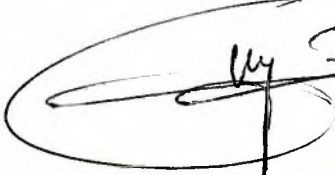
Le SCoT prescrit néanmoins indirectement l'utilisation du matériau bois à travers la prise en compte de l'empreinte carbone dans le choix des matériaux. Il fixe également différentes mesures visant la préservation de la trame verte et de sa fonctionnalité.

Au regard de ces éléments, j'émet un avis favorable au projet de SCoT sous réserve que les prescriptions et recommandations soient complétées afin de prendre en compte les enjeux de la gestion forestière durable au sein des documents d'urbanisme. Sur le sujet, les fiches « Sylviculture et urbanisme » du CNPFF, consultables sur notre site internet, regroupent l'ensemble de nos préconisations en la matière.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président du CNPFF Bretagne - Pays de la Loire,  
Guy de COURVILLE

  
P.O le Directeur,  
Arnaud GUYON